Arrêté temporaire n°ST24_035
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

RUE DE WICARDENNE

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU l'arrêté temporaire ou l'autorisation de voirie n° ST24_035AV,
VU l'arrêté notifié le 6 juillet 2020 portant délégation de signature au 1er Conseiller Municipal Délégué,
VU la demande émise par SARL OTP demeurant 174 rue Léonard de Vinci 62730 MARCK représentée par Madame HERON aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,
CONSIDÉRANT que des travaux de rénovation intérieur au 4 rue de Wicardenne rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 07/02/2024 au 06/05/2024 RUE DE WICARDENNE,

ARRÊTE

Article 1
À compter du 07/02/2024 et jusqu'au 06/05/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent 4 RUE DE WICARDENNE :

- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

Article 2
Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SARL OTP.

Article 4
Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 01/02/2024
Pour le Maire,
Conseiller municipal délégué à la voirie et cimetière

René WIART

Signé électroniquement par : René WIART
Date de signature : 02/02/2024
Qualité : Conseiller Municipal à la Voirie et Cimetière de la commune de SAINT MARTIN BOULOGNE

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P.-de-C.)

<u>DIFFUSION</u>:

- *SARL OTP*
- *la Police Municipale*
- *Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB*

<u>ANNEXES</u>:
plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

cadastre.gouv.fr

Légende :

- Occupation du trotoir
- passage piéton existant (conservé)
- passage piéton chantier (installé pour nos soins)
- circulation piétonne

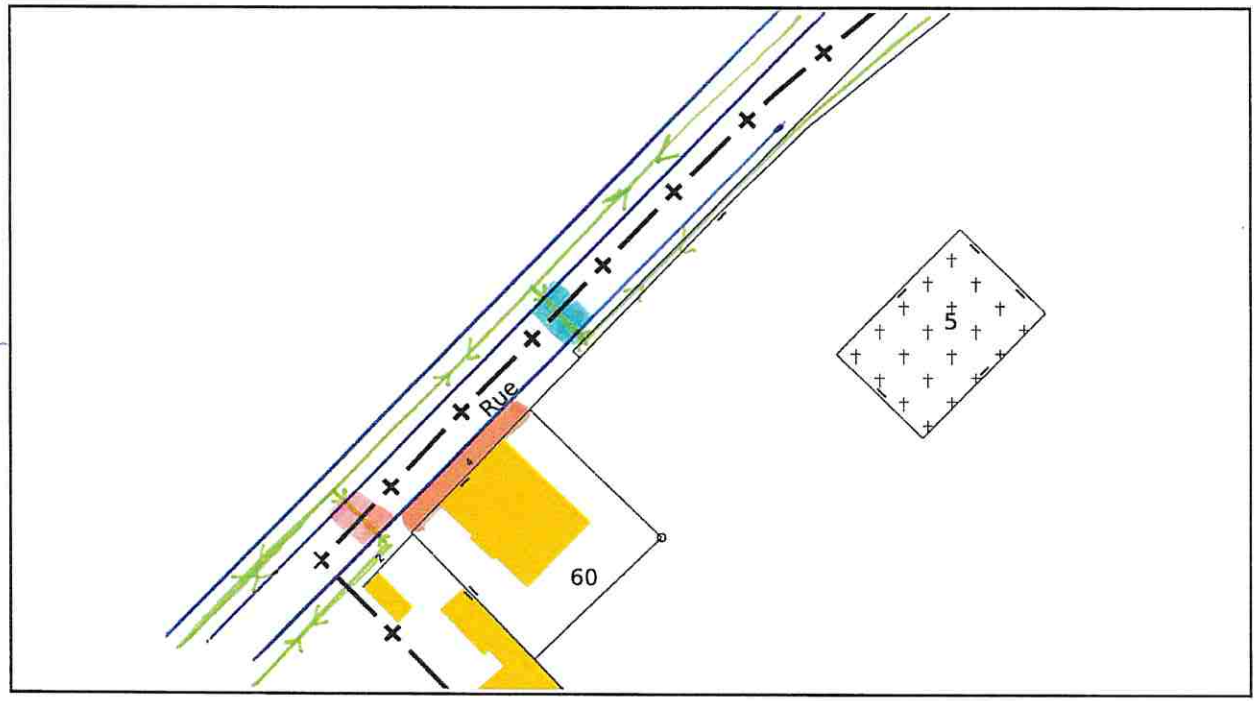

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral

Google Maps 62 Rue de Wicardenne

Boulogne-sur-Mer, Hauts-de-France

Google Street View

avr. 2023 Voir plus de dates

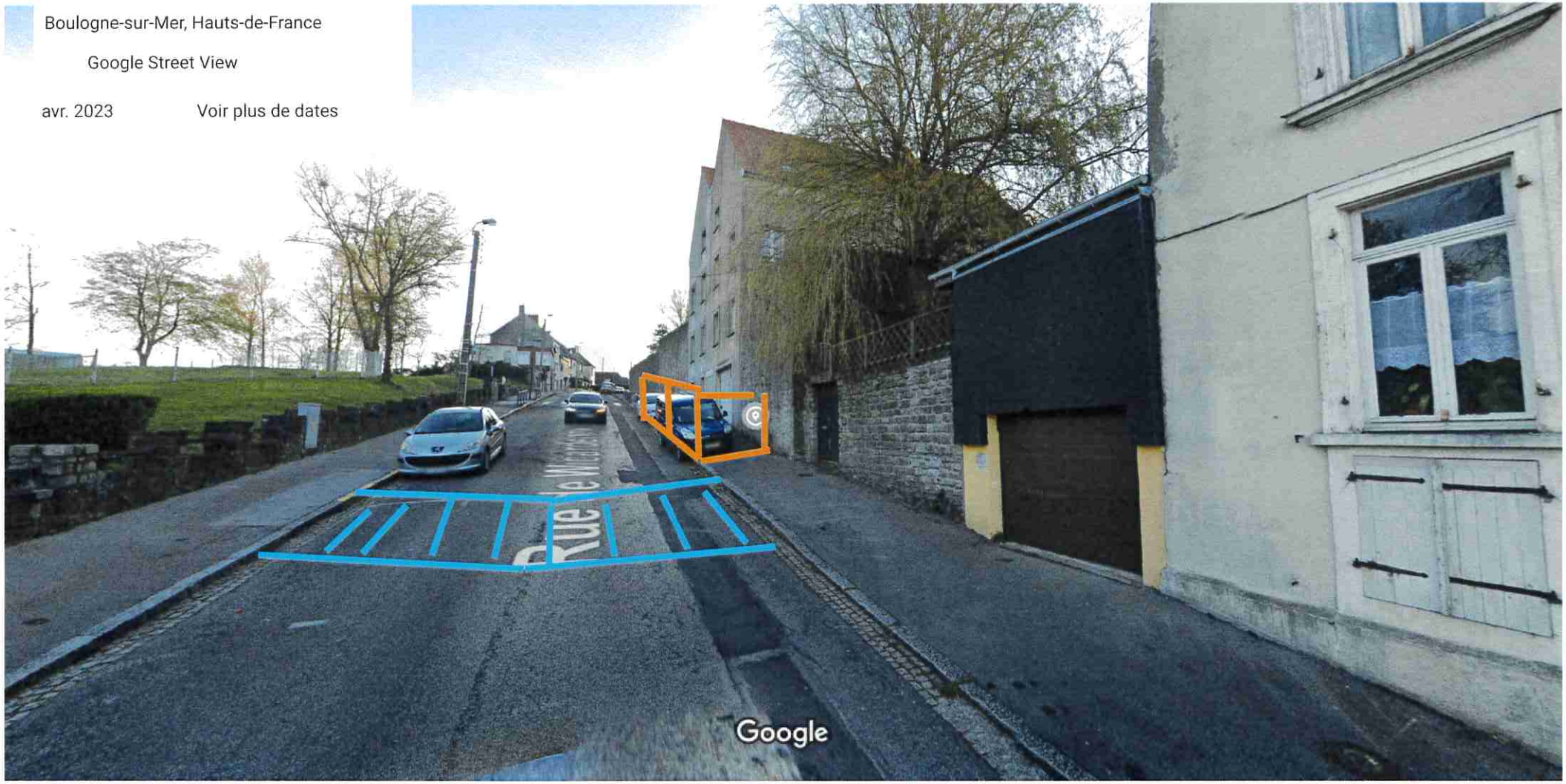

Date de l'image : avr. 2023 © 2024 Google

Passage piéton chantier

Installation de chantier